

Etancheur

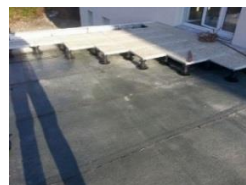
Enveloppe Bâtiment : Charpente/Couverture /Etanchéité : 07. 02.18 Mise à jour :06/2024

Codes : NAF : 43.99A ; ROME : F1613 ; PCS :632a ; NSF : 233

Les informations fournies sont indicatives, sans caractère obligatoire, et n'ont aucune valeur légale

Situation Travail

Réalise des revêtements d'imperméabilisation (étanchéité), voire d'isolation afin de mettre « hors d'eau » bâtiments (toits terrasses, balcons, murs enterrés), ouvrages d'art (tablier de pont, tunnel, réservoir d'eau, barrage hydraulique), parking, piscine ...



Les équipes intervenant pour des travaux d'étanchéité (toits terrasses, murs enterrés) se composent généralement de 2 à 5 étancheurs, selon la taille du chantier



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

L'activité en toit terrasse comprend la réalisation d'ouvrages d'étanchéité au niveau de bâtiments neufs, mais également *la dépose mécanique d'anciens ouvrages d'étanchéité* (qui peuvent être à base de goudron/brai de houille riches en HAP) dans le cadre de travaux de réhabilitation

Le développement de l'énergie solaire photovoltaïque, des centrales de réfrigération, des terrasses végétalisées a fait évoluer les techniques de revêtements.

❖ Met en place les protections anti-chute temporaires :

- Protection des trémies (platelage, plateforme auto-coinçante ou à crochets, garde-corps monobloc).
- Pose de filets de sécurité sur les lanterneaux afin d'éviter de passer à travers en cas de chute.
- Protection périphérique (stockée dans des racks de rangement qui permet d'approvisionner aisément le chantier) ; le compagnon qui pose la protection doit être équipé d'un système d'arrêt de chute à partir d'un point d'ancrage.
- Echelle d'accès conforme et stabilisée.

❖ **Peut Evacuer le gravier :**

Utilise soit :

- **Une centrale d'aspiration et de refoulement mobile** , qui se substitue avantageusement à un travail manuel pénible et lent, pour la réfection de toiture terrasse (aspiration rapide et propre des graviers, gravillons, sable, substrats de toits et autres matériaux)

Le gravier est aspiré par un embout d'aspiration situé à l'extrémité d'un tuyau flexible, déployé sur la terrasse et fixé le long de la façade ; il est réceptionné dans le container du camion.

- **Une aspiratrice** peut aussi être utilisée



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

- **Une brouette grutable** (dotée d'un arceau verrouillable avec un anneau de levage) ;
- ❖ **Découpe le complexe d'étanchéité usagé** : peut se faire à la hache, ou à l'aide d'une meuleuse (risque de coupure ou sectionnement ; vibrations ++), effort physique intense, avec des mauvaises postures.

Il est préférable d'utiliser **un découpeur d'étanchéité** à essence (équipé d'une lame en alliage dur permettant les coupes droites) ; permet de couper les feutres sur une profondeur jusqu'à 140 mm ; l'opérateur effectue des découpes de 1 m par 1 m ; 1 ou 2 compagnons le suivent à l'avancement, pour mettre les morceaux découpés sur palette ; cette technique diminue le risque de TMS , et la pénibilité.

- Pour les découpes sur les bordures : un découpeur pneumatique avec manche ergonomique (manche réglable en longueur) et système anti vibratile, permettant de travailler debout



Découpeuse Etanchéité



Décapeur Pneumatique

Important : lors de l'enlèvement de vieux complexes d'étanchéité (goudron/braie de houille très riches en HAP cancérigènes) utiliser des EPI respiratoires adaptées, des gants, et une combinaison jetable.

❖ **Nettoie le support béton** : une préparation préalable du support doit être effectuée : balayage, évacuation d'eau stagnante, séchage, afin d'être sain et sec.

❖ **Monte le matériel et les matériaux** :

Bouteilles de gaz propane pesant de 13 à 35 kg, hissées dans un panier métallique équipé de points de levage, puis installées verticalement et attachées sur un chariot avec un extincteur tous feux

Les chalumeaux et tuyaux souples en caoutchouc ; rouleaux bitumineux (35 à 60 kg) ; *actuellement il existe des rouleaux de 25 kg à privilégier* ; plaques de polystyrène, de polyuréthane, dalles d'étanchéité découpées ; extincteurs, bidons d'impression...

En utilisant des aides à la manutention : monte-matériaux, grue de terrasse électrique ou thermique, réglable en hauteur (permettant de passer au-dessus des garde-corps, sans les retirer) ; grue Spitz Lift montée sur un support acrotère ; panier métallique équipé de points de levage pour hisser les bouteilles, outil d'aide aux déplacements des rouleaux ; (les escaliers ou l'échelle, la manutention manuelle sont encore trop souvent utilisés...).



Grue montée sur acrotère



Grue terrasse

PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

Une fois approvisionnés les matériels et matériaux sont répartis et stockés sur la toiture terrasse avec un chariot roulant à moteur électrique de faible encombrement avec benne métallique basculante, mieux qu'une brouette

Une fois le support prêt, les différents matériels et matériaux sont approvisionnés, répartis et stockés sur la toiture terrasse avec un chariot roulant à moteur électrique de faible encombrement avec benne métallique basculante, mieux qu'une brouette

❖ **Etale un enduit d'imprégnation à froid (EIF)**, comme primaire d'accrochage, sur un support sec, à la raclette, au rouleau, ou à la brosse, permettant aux feuilles bitumineuses et aux membranes auto-adhésives d'adhérer parfaitement à la plupart des supports sur lesquels elles sont appliquées.

Actuellement, les enduits d'imprégnation à froid les plus répandus sont à base **de bitumes modifiés**

Les enduits d'imprégnation à froid sont soit :

- Une solution de bitume dilué dans un solvant (les solvants de dilution sont : le xylène, white spirit, l'éthanol ou le naphtha).

- Une émulsion bitumineuse (gouttelettes de bitumes dispersées dans un milieu aqueux et stabilisées par un émulsifiant tensioactif
- ❖ **Met en place une feuille pare-vapeur** qui est systématique quand le support est en béton ou en bois.
- ❖ **Peut disposer un isolant thermique** (panneaux de polyuréthane, laine de roche, mousse plastique, verre cellulaire avec colle...). Cf [Applicateur Produits Isolants](#) **04.02.18**
- ❖ **Réalise le revêtement d'étanchéité à partir de feuilles bitumineuses en monocouches ou bicouches** (une deuxième couche sera soudée sur la première).

On parle de revêtement d'étanchéité *en système indépendant* lorsque le revêtement n'est pas lié à son support, *en système adhérent* lorsque le revêtement est lié de manière continue à son support, et en *système semi-indépendant* lorsque le revêtement est lié de manière discontinue à son support.

Le choix du système de pose dépend du support, de la destination de la toiture-terrasse et de sa pente

3 types de collage :



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

- **La soudure au chalumeau à propane** : technique la plus utilisée actuellement (85%)

La flamme du chalumeau est utilisée pour chauffer le support, et le côté inférieur de la membrane déroulée ;

La puissance, la direction et la distance de la flamme doivent être adaptées à la nature du support et de la feuille à souder.

La température de la face chauffée de la feuille se situe entre 150 et 180°C tandis que la température de la face non chauffée et au cœur de la feuille est de 80°C ; les émissions de fumée sont limitées, le bruit est important :

90dBA

- Utilise de préférence un chalumeau avec bec allongé pour diminuer les TMS

Les chalumeaux doivent comporter une veilleuse automatique et un support permettant de les poser ; à chaque arrêt de travail, doit éteindre le chalumeau et fermer le robinet de la bouteille de propane.

Utilise en période de froid, une ou plusieurs ceintures chauffantes en silicone (parcourue par une résistance électrique),équipée d'un thermostat, pour réchauffer rapidement et sans risques les bouteilles de gaz souvent gelées), stockées à l'extérieur, ce qui supprime le risque d'incendie et/ou d'explosion , contrairement à l'utilisation de la flamme d'un chalumeau

Prend les dispositions de protection contre le risque électrique qui s'imposent *par temps humide ou lors d'épisodes pluvieux*, la ceinture étant alimentée depuis une installation électrique 220/230 V.

La ceinture est fixée autour de la bouteille par un système de ressorts à crocheter.



- **Peut utiliser un procédé « sans flamme »** pour la soudure **de membranes en PVC** et bitumes modifiés, particulièrement sur les sites où une flamme nue n'est pas recommandé :



PREVENTION GAGNANTE BTP Performance Economique

Automate de soudage composé d'un moteur électrique et d'un chalumeau pouvant recevoir différentes formes de buses selon la tâche à réaliser (soudage lé simple, le long d'un acrotère, soudage inversé ...) , avec réglages manuels par potentiomètre ou version digitale avec différents paramètres affichés sur l'écran et modifiables en continu (réglage de la température et de la vitesse selon les conditions climatiques).

Ce matériel permet de travailler en station debout ce qui limite : les TMS (posture agenouillée) , les brûlures et l'inhalation de fumées de soudage, tout en augmentant la productivité



➤ **Les autoadhésifs (15%) :**

Les feuilles pouvant être assemblées par auto-adhésivité sont constituées d'un liant bitumineux spécifique (adhésif à froid ou à chaud), soit uniquement sur leurs bords, soit en sous-face.

Ce liant est protégé par un film ou papier siliconé avant mise en œuvre.

Pour l'application de feuilles auto-adhésives à froid, *la température doit être au-dessus de 5°C.*

Il est à noter qu'en cas de revêtement monocouche en système adhérent, les feuilles doivent en complément être assemblées au niveau des zones de recouvrement de leurs bords longitudinaux et transversaux *par soudage au chalumeau.*

➤ **Le collage au bitume oxydé fondu**

Depuis 03/2012, les pains de bitumes ne sont plus mis à disposition par les fabricants français de matériaux d'étanchéité [ANSES 2013].

L'enduit d'application à chaud servant au collage des feuilles bitumineuses se trouvait initialement sous forme de pains de bitumes solides.



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

Une fois les pains de bitumes fondus dans un fondoir, à une température de 190 à 250°C.

Un aide remplissait un arrosoir de bitume chaud à partir du fondoir (12 kg plein), et le transportait jusqu'au lieu d'application.

Il fallait bien veiller à éteindre le brûleur et fermer le robinet des bouteilles de propane afin d'éviter toute explosion et incendie. et transporté jusqu'au lieu d'application.

La feuille bitumineuse était déroulée et le bitume liquide versé et étalé avec un riflard.

Une épaisseur d'un millimètre était suffisante pour le collage.

- *A noter : l'ancienne tradition du « gigot bitume » en fin de chantier*

❖ **Met ou remet en place sur l'étanchéité des protections éventuelles** type gravillons, dalles de gravillons lavés sur plot, végétalisation...

❖ **Peut traiter des points particuliers** tels que :

- Evacuations des eaux pluviales
- Solins (qui peuvent être en plomb)
- Joints de dilatation.
- Murs enterrés de soubassement : 3 catégories

Catégorie 1 : murs bordant des locaux où aucune trace d'humidité n'est acceptée sur sa face intérieure (locaux habitables en sous-sol)

Catégorie 2 : murs bordant des locaux où des infiltrations limitées peuvent être acceptées (chaufferies, garage, caves)

Catégorie 3. murs ne devant assurer qu'une résistance mécanique (murs de vides sanitaires)



PREVENTION GAGNANTE BTP Performance Economique

- **Peut travailler à la restauration de l'étanchéité des toitures de monuments historiques** (tables de plomb restaurées avec du plomb coulé sur sable ; le plomb doit être chauffé au chalumeau et vigoureusement martelé au maillet avec des battes en buis ou en téflon pour être mis en forme)

Couvreur Zingueur_07.01.18

- **Peut travailler au voisinage d'antennes GSM** :(périmètre exclusion : travaux en toitures terrasse, réservoirs d'eau).

- Peut intervenir sur des matériaux contenant de l'amiante, après formation (sous-section 4) *lors de travaux de rénovation* sur bâtis<1997

Operateur Intervenant Matériaux Amiantes (MCA) 04.10.18 (feuille d'étanchéité amiantée)

Guide « Prévention des risques professionnels sur les chantiers d'étanchéité **Chambre syndicale française de l'étanchéité (CSFE)OPPBTB 06/2023**

Exigences

- Acuité Auditive Adaptée /Poste : chalumeau >90 DB(A)
- Capacité réflexion analyse: calepinage
- Conduite : engin de levage, PEMP, grue auxiliaire, VL, PL
- Contrainte physique : forte
- Contrainte posturale : définie comme positions forcées des articulations : toutes postures , à genoux, accroupi
- Esprit de sécurité : bouteilles de gaz, chalumeau
- Geste répétitif
- Intempérie: (vent, humidité, brouillard, neige)
- Multiplicité lieux de travail: plusieurs chantiers en cours
- Sens équilibre
- Température extrême: forte chaleur - grand froid
- Travail en équipe
- Travail hauteur
- Travail pour entreprise utilisatrice: ouvrages d'art, barrages, parking.



PREVENTION GAGNANTE BTP
Performance Economique

Accidents Travail

Recherche fiche de sinistralité pour une activité professionnelle, identifiée par son code NAF sur 5 caractères

- Agression agent chimique : contact, projection : produits bitumineux , résines...
- Agression agent thermique : chalumeau, fondoir
- Contact conducteur sous tension : ligne électrique aérienne
- Chute objet: matériel (bouteilles propane) matériaux (rouleaux).
- Chute hauteur : toiture, terrasse, lanterneau, réservoir, tablier de pont...
- Chute plain-pied : encombrement, obstacle
- Déplacement Ouvrage Etroit : réservoir eau
- Emploi machine dangereuse : portative, mobile (tronçonneuses,
- Explosion
- Incendie : produit inflammable
- Port manuel charge : matériel, matériau (rouleau étanchéité, bouteilles de gaz)
- Projection particulière : corps étranger
- Risque routier: déplacements sur différents sites

Nuisances

- Bruit : >81dBA (8h), crête > 135 dB(C) déclenchant action prévention
- Hyper Sollicitation Membres TMS
- Manutention Manuelle Charge.
- Vibration Main/Bras : >2,5 m/s² (8h) : déclenchant action prévention : meuleuse
- Rayonnement non ionisant : rayonnements naturels (UV soleil) ; champs électro magnétiques (travail dans périmètre sécurité antennes télécommunications)
- Poussière fibre minérale artificielle : laine de verre, laine de roche
- Poussière Silice Cristalline : rénovation : nettoyage support béton, retrait gravier
- Résines : époxydique, polyuréthane
- Hydrocarbure Aromatique Polycyclique (HAP) : essentiellement lors enlèvement de vieux complexes d'étanchéité (goudron/braie de houille)
- Poussière Organométallique : solin en plomb évacuation eau pluviale
- Poussière fibre minérale naturelle : amiante (travaux rénovation) ; enlèvement feuilles étanchéité amiantées)
- Bitume/Enrobé /Asphalte : bitume oxydé dans le cas de l'utilisation d'un fondoir : **pains de bitume interdits depuis 2012**

Maladies Professionnelles



PREVENTION GAGNANTE BTP Performance Economique

Recherche fiche de sinistralité pour une activité professionnelle, identifiée par son code NAF sur 5 caractères

Un clic sur le numéro, et le tableau MP s'ouvre :

- Atteinte auditive provoquée par les bruits : chalumeau (42)
- Affections périarticulaires : épaule : tendinopathie aigüe ou chronique non rompue non calcifiante ; rupture partielle ou transfixiante de la coiffe des rotateurs ; coude : tendinopathie d'insertion des muscles épicondyliens; ou muscles épitrochléens (57)
- Affections provoquées par les vibrations et les chocs : affections ostéoarticulaires, troubles angioneurotiques, atteintes vasculaires palmaires (69)
- Affections chroniques du rachis lombaire / manutentions : sciatique hernie discale L4/L5 ; L5/S1 ; cruralgie par hernie discale L2/L3 ; L3/L4 ; L4/L5 (98)
- Lésions chroniques du ménisque (79)
- Affections consécutives à l'inhalation de silice : pneumopathie, sclérodermie, cancer broncho-pulmonaire : poussières gravier (25)
- Affections professionnelles provoquées par les iso cyanates organiques : blépharite, conjonctivite, rhinite, syndrome bronchique, asthme, eczéma (62)

- Affections causées par les résines époxydiques : lésions eczématiformes **(51)**
- Affections professionnelles consécutives à l'inhalation poussières d'amiante **(30)**
- Cancer broncho-pulmonaire provoqué par l'inhalation poussières d'amiante **(30 bis)**
- Cancers du larynx et ovaire provoqués par l'inhalation de poussières d'amiante **(30 ter)**
- Affections dues au plomb et à ses composés : anémie, syndrome douloureux abdominal, néphropathie, encéphalopathie aiguë ou chronique, neuropathie périphérique **(1)**

Mesures Préventives

Un clic sur un des items des Mesures Préventives, ouvre *sur le chapitre correspondant* du Guide Bonnes Pratiques Prévention BTP

MESURES ORGANISATIONNELLES :

Principes Généraux Prevention/Recommandations CNAM

Document Unique Evaluation Risques Professionnels (DUERP)/Aides Financieres CARSAT/ANACT

Aide financière CARSAT : entreprises 1 à 49 salariés :



PREVENTION GAGNANTE BTP Performance Economique

Aide financière pour l'acquisition de matériel et/ou d'équipements afin de réduire les contraintes physiques : manutentions manuelles de charges ; efforts répétitifs ou postures contraignantes, mais aussi la réalisation de formations adaptées pour les salariés concernés

- ✓ **TOP BTP :**
- ✓ **TMS Diagnostic et Formation :**
- ✓ **TMS Action : une aide d'équipement et formation pour prévenir les TMS**

Ambiance Thermique Elevée : chalumeau

Amiante : intervention matériaux amiantés sous-section 4 : feuille d'étanchéité amiantée .

Atmosphère Explosible: ATEX : utilisation bouteilles de gaz ; produits solvantés à substituer

Autorisation Conduite/Formation : grue auxiliaire déchargement , lève matériaux ...

Bordereau Suivi Déchets Dangereux : BSDD ; **BSDA** ;BSFF

Bruit : chalumeau

Carte Identification Professionnelle (CIP)

Champs Electromagnétiques : si intervention proche ligne électrique aérienne , ou dans périmètre d'exclusion antennes télécommunication en toit terrasse

Charge Physique Travail/ Manutentions Manuelles

Climat & Risques Professionnels

Déchets Gestion /REP Bâtiment

Dossier Intervention Ulérieure Sur Ouvrage (DIUO)

Dossier Technique Amiante (DTA)

DT/DICT: Demande Projet Travaux/Déclaration Intention Commencement Travaux :
déchargement matériaux et matériels proximité ligne électrique aérienne

Fiche Données Sécurité (FDS) : agents chimiques dangereux : produits bitumineux

Location Matériels/Engins

Organisation Premiers Secours

Permis Feu. : si zone ATEX



PREVENTION GAGNANTE BTP Performance Economique

Prevention Pratiques Addictives en Milieu Travail

Repérage Amiante Avant Travaux(RAT) : fourni par le maître d'ouvrage et/ou le propriétaire ;
Module e-learning "Amiante dans le BTP" OPPBTP Mise à jour 11/2021

Risque Chimique ACD CMR Nanomatériaux Perturbateurs Endocriniens Biocides :
Hydrocarbure Aromatique Polycyclique (HAP) : essentiellement *lors enlèvement de vieux complexes d'étanchéité (goudron/braie de houille)*, plomb, résines polyuréthanes

Risque Routier Transport Personnels/Matériels :Véhicule Utilitaire léger & VL

Sécurité Incendie

Températures Extrêmes

Travaux Interdits/Règlementés Jeunes Ages au moins 15 ans moins 18 ans

MESURES TECHNIQUES :

Amiante : intervention matériaux amiantés sous-section 4 : enlèvement de feuille d'étanchéité amiantée

Atmosphère Explosible ATEX : bouteilles gaz

Balisage Périmètre Sécurité Chantier Provisoire Fixe/Mobile : emprise espace piétons

Chute Hauteur : protection trémiés (platelage, plateforme auto-coinçante ou à crochets, garde-corps monobloc) ; pose filets de sécurité sur les lanterneaux ;

Chute Plain-Pied

Circulation Entreprise/Chantier

Déchets Gestion

Installation Hygiène Vie Chantier (IHV)

Lutte Incendie. : bouteilles gaz, chalumeau ; travaux par points chauds générateurs d'étincelles ou de surfaces chaudes : opérations de découpage, de meulage, de soudure (flamme ou air chaud).



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

Machines-Outils-Portatives Electromécaniques/Pneumatiques : machines avec systèmes de débrayage automatique (en cas de blocage...), équipées de raccords rapides de sécurité et de poignées anti -vibratiles, avec aspiration poussières .

Manutentions Manuelles/TMS :Aides : monte-matériaux, grue de terrasse électrique ou thermique réglable en hauteur (permettant de passer au-dessus des garde-corps, sans les retirer) ; grue Spitz Lift montée sur un support acrotère ; utilisation centrale d'aspiration et de refoulement mobile

Organisation Premiers Secours

Permis Feu : zone ATEX.

Poids Lourd /Equipeement : livraisons matériaux et matériels ;

Poly Exposition- Exposome /Surveillance Biologique Exposition Professionnelle/IBE

Contraintes posturales et physiques (bruit ; vibrations mains bras ; rayonnements non ionisants UV ; travaux en extérieur) ; risques chimiques (, silice ,amiante, plomb, HAP :*enlèvement de vieux complexes d'étanchéité (goudron/braie de houille)* .

Poussières/Fumées/Gaz/Vapeurs : automate de soudage pour membrane, limitant inhalation fumées soudage ; poussières silice (travaux à l'humide) ; amiante (cf. item spécifique) ,

Risque Chimique: Stockage/Etiquetage/Mesurage Atmosphérique/ Surfaccique

Risque Electrique Chantier :coffret électrique fixe ou portatif fermé à clé, **avec dispositif différentiel haute sensibilité (DHS 30 mA)**, avec branchement extérieur des prises de courant, prolongateur câble **type H 07-RNF** (ne pas dépasser 25 mètres). **cf. item : travaux à proximité réseau électrique aérien**

Fiche n° TX-FAC Travaux sur façade et toiture Prévention du risque électrique

Substitution CMR-ACD/Changement Mode Opérateur :

Températures Extrêmes



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

Vérification /Maintenance Equipements Travail /Installations Electriques/EPI : adéquation et vérification périodique des appareils de levage, machines portatives, matériels antichute

MESURES HUMAINES :

Accueil Nouveaux Embauches/ Intérimaires

Information Risques Sante Sécurité Salaries

Autorisation Intervention Proximité Réseaux (AIPR) : si intervention proximité ligne aérienne électrique

Certificats Qualification/Maitrise Professionnelle (CQP/CMP)

Equipements Protection Individuelle (EPI)/Exosquelettes : : **EPI métiers de l'étanchéité OPPBTP 04/2021**

Equipements Protection Individuelle Amiante(EPI)

Fiche Exposition Attestation Amiante.

Formation Amiante : sous-section 4.

Formation Di Isocyanates concentration supérieure égale 0,1% en poids : utilisation de résines polyuréthanes

Formation Elingage/Levage

Formation/Maintien-Actualisation Compétences (MAC-SST)

Formation Permis Feu. : zone ATEX

Formation Utilisation Matériels Lutte Incendie

Habilitation Electrique: H0-B0 (exécute en sécurité des opérations simples d'ordre non électrique dans un environnement électrique selon la norme NF C 18-510) ; ou **BS** peut réaliser des opérations élémentaires d'ordre électrique (professionnel non-électriciens du BTP) utilisation de machines portatives électriques : meuleuse pour découpe ancien revêtement étanchéité, automate soudage membrane PVC).

H0V si proximité ligne électrique aérienne ;

Hygiène Corporelle/Vestimentaire : si contact amiante , plomb

Information/Sensibilisation Bruit.



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

Information/Sensibilisation Champs Electromagnétiques : si intervention dans périmètre exclusion antennes télécommunications ; proximité ligne électrique

Information Sensibilisation Hygiène Vie

Information/Sensibilisation Rayonnements Naturels (UV)

Information Sensibilisation Vibrations Mécaniques

Notice Poste/Informations CMR/ACD

Passeport Prevention

Sensibilisation Formation Manutentions Manuelles /TMS :

Sensibilisation Information Prevention en Réalité Virtuelle & Jeux

Sensibilisation Risque Routier

Températures Extrêmes

Suivi Individuel Préventif Santé

OBJECTIFS :

- Informer le travailleur sur les facteurs de risque du métier , et le sensibiliser sur les moyens de prévention (une fiche métier peut être remise)
- **Tracer ses expositions professionnelles** (suivi post exposition/post professionnel)
- **Prévenir++** et dépister les maladies professionnelles ou à caractère professionnel susceptibles de résulter de ses activités professionnelles (**actuelles et passées**)
- Préserver sa santé physique et mentale, tout au long du parcours professionnel, afin de prévenir ou réduire la pénibilité, l'usure au travail, les risques psychosociaux(RPS), et **la désinsertion professionnelle** (cellule dédiée dans le SPST, visite de mi-carrière) , *et ainsi contribuer au maintien dans l'emploi.*
- **Participer à des actions de promotion de la santé** sur le lieu de travail, liés au mode de vie (hygiène alimentaire, conduites addictives, bénéfices de la pratique sportive ...), ainsi qu'à des campagnes de vaccination et de dépistage
- L'Informé sur les modalités de suivi de son état de santé

MODALITES DE SUIVI :

Permet d'assurer la surveillance de l'état de santé des travailleurs en fonction des risques concernant leur santé au travail et leur sécurité et celle des tiers, de la pénibilité au travail et de leur âge.

Le médecin du travail, avec l'équipe pluridisciplinaire, **est un régulateur et un ordonnateur du dispositif de suivi préventif adapté au salarié** : en tenant compte du poste, de la tâche, de l'environnement et de l'individu lui-même.

PRISES EN CHARGE :

- Les examens complémentaires prescrits par le médecin du travail dans le cadre de ce suivi *sont à la charge du service de santé au travail interentreprises.*

Suivi individuel de l'état de santé du salarié : prise en charge du coût des examens complémentaires INRS 2021

- Pour le suivi des travailleurs de nuit : *les examens complémentaires spécialisés sont à la charge de l'employeur*

- Le temps nécessité par les visites et les examens médicaux, y compris les examens complémentaires, est :

- Soit pris sur les heures de travail des travailleurs sans qu'aucune retenue de salaire puisse être opérée,

- Soit rémunéré comme temps de travail effectif, lorsque ces examens ne peuvent avoir lieu pendant les heures de travail.

- Les frais de transport nécessités par ces visites et ces examens sont pris en charge par l'employeur.

- Chaque SPSTI (service de prévention et de santé au travail interentreprises) doit proposer une offre « *spécifique* » et adaptée (**D. 4622-27-1**).

- ❖ Au chef d'entreprise qui peut aussi « *bénéficiaire de l'offre de services proposée [à ses] salariés* » par le SPSTI auquel adhère son entreprise : **article L. 4621-4**,

Conformément à l'article **D 4622-22** du Code du travail, **obligation pour l'employeur** d'informer le SPST de **la liste des postes à risques pour lesquels un suivi médical renforcé doit être mis en œuvre**.



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

- **La liste propre au suivi médical renforcée est mise à jour tous les ans**, et doit donner lieu à une consultation préalable du CSE.

- L'article **R. 4624-23** du Code du travail donne la liste des risques professionnels particuliers

Suivi à l'embauche : Salarié exposé à des risques particuliers

Pour sa santé ou sa sécurité (RPSS), ou pour celles de ses collègues ou de tiers évoluant dans l'environnement immédiat de travail :

- **Examen médical d'aptitude (EMA), préalablement à l'affectation au poste, réalisé par le Médecin du travail ; ou si le protocole le permet : par le collaborateur médecin, avec création d'un dossier médical santé travail (DMST) s'il n'existe pas.**

Avec selon les cas délivrance : **cliquer** : **d'un avis d'aptitude ou d'inaptitude, ou d'un formulaire d'aménagement de poste de travail (modèles arrêté 16/10/2017/ JO 21/10/2017 (dont une copie est versée au DMST).**

- ❖ Si le salarié (CDI, CDD, Intérimaire) a bénéficié **d'une visite médicale d'aptitude dans les deux ans précédant son embauche**, un nouvel examen médical d'aptitude n'est pas nécessaire si :

- Le salarié occupe un emploi identique avec des risques d'exposition équivalents
- Le médecin du travail intéressé est en possession du dernier avis d'aptitude du salarié
- Aucune mesure formulée ou aucun avis d'inaptitude n'a été émis au cours des 2 dernières années

- ✓ Pour les intérimaires : les examens médicaux d'aptitude sont valables **pour 3 postes** ; si l'un des postes nécessite un suivi individuel renforcé (SIR) lors de la mission, la visite est réalisée par le médecin du travail de l'entreprise utilisatrice

Suivi individuel renforcé (SIR) : Salarié exposé à des risques particuliers :

- **Maximum 4 ans, avec une visite intermédiaire (2 ans) par un professionnel de santé de l'équipe pluridisciplinaire (infirmière, médecin collaborateur, interne santé travail).**

Avec selon les cas délivrance : **cliquer** : **d'une attestation de suivi, ou d'un avis d'aptitude ou d'inaptitude, ou d'un formulaire d'aménagement de poste de travail** : (modèles arrêté 16/10/2017/ JO 21/10/2017), (dont une copie est versée au DMST).



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

Poly exposition : ANSES/PST3 09/2021

- ✓ **Profil C** : bruit, risques chimiques et contraintes posturales
- ✓ **Profil H** : risques physiques, chimiques, et thermiques ;
- ✓ **Profil E** : risques chimiques et contraintes posturales

Poly Exposition- Exposome /Surveillance Biologique Exposition Professionnelle/IBE

Risques Particuliers :

Nécessitent une connaissance précise des tâches effectuées par le salarié, et de l'environnement de travail où se déroule l'activité.

- Travaux exposant à la poussière de silice cristalline inhalable issue de procédés de travail : CMR cat 1A **à compter du 01/01/2021** : au sens de **l'article R. 4412-60 du code du travail**
Arrêté du 26 /10/2020 : fixant la liste des substances, mélanges et procédés cancérogènes au sens du code du travail JO 01/11/2020 : rénovation : nettoyage support béton, retrait et remise de gravier.

- Hydrocarbure Aromatique Polycyclique (HAP) : essentiellement **lors enlèvement de vieux complexes d'étanchéité (goudron/braie de houille) cancérogène de catégorie 1A ; mutagène de catégorie 1B**
- Poussière fibre minérale naturelle : amiante (rénovation : intervention sur feuille d'étanchéité amiantée)
- Plomb : solin, évacuation eau pluviale en plomb
 - si l'exposition à une concentration de plomb dans l'air est > à la VLEP de 0,05 mg/m³
 - si plombémie > à 200 µg/l de sang pour les hommes et 100 µg/l pour les femmes
- Intervenant sur installations électriques ,ou dans leur voisinage : soumis à habilitation électrique .
- Salariés < 18 ans affectés aux travaux interdits : dérogation

Risques Autres :

✓ **Contraintes posturales :**

- Manutention manuelle de charges 10 heures ou plus par semaine (ANSES 09/2021)
- Position debout ou piétinement 20 heures ou plus par semaine (4 heures par jour) (ANSES 09/2021)



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

- Contraintes posturales (à genoux, accroupi ou en torsion) 2 heures ou plus par semaine (ANSES 09/2021)
- Gestes répétitifs 10 heures ou plus par semaine(ANSES 09/2021)

✓ **Contraintes physiques intenses :**

- Travail en extérieur pendant 10 heures ou plus par semaine ; ou à moins de 5°C ou plus de 30°C pendant 10 heures ou plus par semaine ; ou entre 5°C et 15°C pendant 20 heures ou plus par semaine ; (ANSES 09/2021) .
- Exposition sonore : Bruit >81DbA(8h), crêtes > 135 dB (C) déclenchant action prévention
- Vibrations Main/Bras > 2,5 ms² (8h) 10 heures ou plus par semaine (ANSES 09/2021) déclenchant action prévention
- Exposition aux rayonnements non ionisants(UV naturels) ; champs électro magnétiques (dans périmètre sécurité antennes télécommunications ; ligne électrique aérienne)

- ✓ **Nuisances chimiques** : exposition à au moins un agent chimique classé ; ou à un agent chimique non classé ; ou à trois agents chimiques, qu'ils soient classés ou non ANSES 09/2021 (excepté nuisances déjà incluses dans les risques particuliers **cf. supra**) .

- Poussière Fibre Minérale Artificielle (FMA) : laine verre, laine roche (laine de verre, laine de roche : isolant étanchéité
- Résines polyuréthanes

Amélioration et prise en compte de la poly exposition « Profils homogènes de travailleurs poly exposés » ANSES 09/2021

Examens Complémentaires/Mesures Conseillés :

Dépendent : du degré d'exposition actuel et passé selon la nuisance ; des poly expositions ; de l'environnement de travail (pics d'exposition ; Co exposition ; ...) ; du degré de protection du salarié (**collectif, individuel**).

Important : Le médecin du travail **doit toujours tenir compte des recommandations de bonnes pratiques actuelles.**

❖ Bruit :

- **Echoscanner**, (mesure rapide non invasive et objective, car ne nécessite pas la participation active du salarié) **permet d'évaluer la fatigue auditive**, avant qu'une perte auditive ne se soit installée (pas de nécessité d'une cabine) ; c'est un outil complémentaire de l'audiométrie, il doit se positionner en amont de celle-ci.



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

- **Audiométrie** : quand la souffrance auditive est déjà installée, permet de suivre son évolution, si aucune mesure préventive n'a été mise en place, (périodicité, selon le protocole mis en place par le médecin du travail).

❖ TMS Membres supérieurs : SAL TSA :

Série de vidéos destinée aux médecins du travail détaillant les manœuvres à réaliser dans le cadre du protocole européen d'examen clinique SAL TSA.

Il permet de diagnostiquer **12 types de TMS-Membre Supérieur** spécifiques, dès les signes précoces, ainsi qu'un syndrome général regroupant des TMS-MS dits non spécifiques , mais constituant des indicateurs précoces de TMS-MS "en devenir ".

SAL TSA outil 15 INRS 01/2023

❖ **Nuisances Chimiques :**

Salarié affecté à des travaux l'exposant à des agents chimiques dangereux pour la santé

Poly expositions chimiques massives et diffuses : une réalité méconnue INRS 12/2020

- ✓ **Dosage IBE (HAP) :** dosage des métabolites urinaires : pour prendre en compte toutes les voies de pénétration dans l'organisme (respiratoire et cutanée notamment) :

La surveillance biologique est à privilégier du fait de l'importance potentielle de la voie d'absorption cutanée des HAP dans ce secteur d'activité.

- 3-fluoréno
- 2-phénanthrol
- 1-OH- Pyrène (métabolite du pyrène)

Sont les biomarqueurs les plus spécifiques de l'exposition professionnelle des étancheurs, et/ou les moins influencés par le tabagisme



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

- 3-OHBaP utilisation pour l'évaluation des risques paraît toujours pertinente dans les situations où les étancheurs **pratiquent du rabotage d'ancien revêtement à base de goudron**, avec des concentrations de 3-OHBaP pouvant dépasser la valeur maximale recommandée en milieu professionnel (0,4 nmol/mol de créatinine).

Les expositions lors du soudage de feuilles bitumineuses au chalumeau sont nettement plus faibles, bien que restant significativement supérieures à celles de témoins, et dominées par les HAP gazeux de 2-4 cycles aromatiques

Il est prudent de réduire au minimum ces expositions à des niveaux non significativement différents de ceux de la population générale.

Privilégier les matériaux et techniques d'application les moins exposants (membranes bitumineuses autoadhésives collées à froid), et mettre en place des systèmes d'aspiration de fumées adaptés lors de chantiers en zone confinée

- ✓ Si utilisation de **résines à base d'isocyanates** ; l'interrogatoire et l'examen clinique rechercheront particulièrement une irritation oculaire, **une allergie cutanée ou respiratoire (asthme)**, une affection respiratoire chronique.

Risque d'asthme : EFR à l'embauche, puis périodiquement selon degré exposition à l'appréciation du médecin du travail :

Asthme en relation avec le travail

Depuis 08/2020, l'annexe XVII du règlement européen REACH classe selon la classification harmonisée, les di isocyanates comme sensibilisant respiratoire de catégorie 1 et comme sensibilisant cutané de catégorie 1. (mousse , colle polyuréthane)

Exposition professionnelle aux di isocyanates : nouvelles valeurs limites

Si jusqu'à présent il n'existait pas de valeurs limites d'exposition professionnelle (**VLEP**) pour les **di isocyanates**, la directive (UE) 2024/869 du 13 03/2024 introduit désormais des valeurs limites contraignantes suivantes :

- Une limite d'exposition professionnelle globale (sur huit heures) de 10 microgrammes NCO par mètre cube ($10 \mu\text{g NCO}/\text{m}^3$) jusqu'au 31/12/2028, puis de $6 \mu\text{g NCO}/\text{m}^3$ à compter du 01/01/2029.
- Une limite d'exposition à court terme (sur quinze minutes) de $20 \mu\text{g NCO}/\text{m}^3$ jusqu'au 31 /12/ 2028, puis de $12 \mu\text{g NCO}/\text{m}^3$ à compter du 01/01/ 2029.



❖ **Suivi Exposition Plomb :**

PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

❖ **Suivi Exposition Silice** mise en place et enlèvement gravier sur toit terrasse

Arrêté du 26 /10/2020 : fixant la liste des substances, mélanges et procédés cancérogènes au sens du code du travail JO 01/11/2020

Niveaux d'exposition aux poussières alvéolaires et à la silice cristalline dans le BTP : retour d'expérience du projet Pure-Snow 1

Des prélèvements de la fraction alvéolaire des aérosols , ont été effectués sur les opérateurs pour déterminer les niveaux d'exposition aux poussières et à la silice cristalline lors d'opérations (découpe, ponçage, perçage), quel que soit le matériau. .

La silice cristalline (notamment, le quartz) est présente dans de nombreux produits : béton, mortier, ciment, brique, ardoise...

Les résultats ont permis de mettre en évidence des niveaux d'exposition individuelle très élevés 65 % des mesures dépassent ainsi la VLEP 8h , de $+ 0,9 \text{ mg}/\text{m}^3$ pour les poussières alvéolaires (maximum de $7,4 \text{ mg}/\text{m}^3$), et 55 % la VLEP 8h , + de $0,1 \text{ mg}/\text{m}^3$ du quartz (maximum de $1,6 \text{ mg}/\text{m}^3$).

Les concentrations les plus importantes ont été mesurées principalement lors d'opérations à sec, sans aspiration et mettant en œuvre des procédés à haute énergie (découpe, ponçage), quel que soit le matériau.

Ces résultats démontrent la nécessité de de réduire au maximum les niveaux d'exposition aux poussières et à la silice cristalline des opérateurs du BTP.

- ❖ **Isolants : Laine de verre et de roche (FMA) : VLEP sur 8 h : 1 fibre / cm³ : EFR** à l'embauche (bilan référence), puis à l'appréciation du médecin du travail ; en fonction du niveau de protection, de l'environnement et des signes cliniques.

❖ **Suivi Exposition Amiante**

Un auto-questionnaire de repérage de situations exposantes à l'amiante peut être utilisé pour les visites d'embauche de salariés dont ce n'est pas le premier emploi , visites de mi- carrières, visites de fin de carrière

**Auto-questionnaire de repérage de situations de travail exposantes à l'amiante
PRST 4 Auvergne Rhône Alpes**



PREVENTION GAGNANTE BTP Performance Economique

- ❖ **Rayonnements naturels (UV soleil) :** examen dermatologique au niveau des parties découvertes du corps (cou, mains, membres supérieurs) à la recherche de lésions cutanées précancéreuses : lésions croûteuses souvent multiples, plus ou moins érythémateuses, qui saignent facilement après grattage : ***kératoses photo induites***

Se méfier des écrans solaires, qui sont très photo sensibilisants, préférer les vêtements à manches longues, le port de lunettes filtrantes est aussi conseillé.

Rayonnements ultraviolets et risques de cancer fiche repère institut national du cancer 10/2021

❖ **Champs Electromagnétiques :**

Une évaluation est nécessaire, si l'opérateur approche d'une ligne électrique aérienne, ligne télécommunication ...

En cas de première affectation, étude de poste et consultation spécialisée si nécessaire (dispositifs actifs++).

Une visite doit être réalisée avant l'affectation au poste (VIP) , afin d'éviter « 7° Toute incidence sur la santé et la sécurité des travailleurs de moins de 18 ans et des travailleurs à risques

particuliers, notamment les femmes enceintes, et les travailleurs équipés de dispositifs médicaux implantés ou non, passifs ou actifs ». **7° de l'article R. 4453-8**

- ✓ **Pour les porteurs de dispositifs médicaux implantés actifs :**
DMIA (stimulateur, défibrillateur cardiaque, pompe à insuline, prothèse auditive, stimulateurs neurologiques ...)
- ✓ **Pour les porteurs de dispositifs médicaux passifs** (plaque, broche ostéosynthèse)

Il peut y avoir un risque d'interférences si exposition à un champ magnétique (VAD : valeur déclenchant action > 0,5 V/m) ; conseil **ne pas dépasser 0,5 V/m** ;

Etablir aussi un avis de compatibilité et un suivi adapté des personnes jugées à risques : personne souffrant de troubles du rythme cardiaque ou d'hypersensibilité électromagnétique, porteur d'implants actifs ou passifs, femmes enceintes.

Lignes directrices visant à limiter l'exposition des personnes aux champs électromagnétiques (100 kHz – 300 GHz) ANSES 07/2023

❖ **Vaccinations :**

La vaccination s'inscrit autant que possible dans le **cadre du suivi médical obligatoire en santé au travail**, auquel a droit chaque salarié.



Cet acte peut résulter de :

PREVENTION GAGNANTE BTP **Performance Economique**

- ✓ **L'évaluation des risques professionnels** réalisées dans l'entreprise

Le médecin du travail conseille la vaccination recommandée après s'être assuré :

- De l'information générale sur la vaccination auprès des salariés.
 - De la mise en œuvre des mesures de protection collectives, individuelles, du rappel des règles d'hygiène, en tenant compte de la veille sanitaire, et des études épidémiologiques, ainsi que des vaccinations déjà effectuées
- ✓ Ou s'inscrire dans le cadre du **calendrier vaccinal** s'appliquant à la population générale.

Au-delà des vaccinations liées aux risques professionnels (**vaccins recommandés** du fait de l'exposition à certains risques, **vaccins rendus obligatoires** par l'activité professionnelle), les SPSTI sont désormais, des acteurs attendus sur les vaccinations contribuant à la **prévention de toutes les maladies transmissibles**, y compris celles qualifiées de « communautaires », conformément au calendrier vaccinal publié par le ministère de la santé

L'implication des professionnels de santé au travail est notamment attendue sur *trois vaccinations*

- ✓ **Diphtérie, tétanos, poliomyélite (DTP)** : Revaxis® à jour : recommandation calendrier vaccinal Français (HAS) : chez l'adulte : rappel tous les 20 ans : à 25 ans ; 45 ans ; 65 ans ; après 65 ans : rappel tous les 10 ans.
- ✓ **Rougeole, oreillons, rubéole (ROR)** : *deux doses de vaccins ROR* (vaccin trivalent avec un délai minimum d'un mois entre les deux doses) nécessaires pour *chaque personne née depuis 1980*
- ✓ **Grippe saisonnière** : la **vaccination des adultes n'est pas obligatoire** mais contribue à limiter la propagation de l'épidémie de grippe, virus pouvant entraîner des conséquences graves, voire mortelles, en particulier chez les **personnes fragiles**.

Le professionnel de santé au travail **peut néanmoins décliner cette pratique, s'il ne peut pas réaliser cette vaccination, dans les conditions de sécurité** imposées par la santé publique (absence de trousse de secours adaptée...) ou s'il estime n'avoir : **ni le temps, ni la formation, ni les moyens matériels** pour la pratiquer.

Il peut alors choisir d'orienter le travailleur vers son médecin traitant.

- ❖ **Les médecins du travail, collaborateurs-médecins, internes et infirmiers** de santé au travail peuvent réaliser les vaccinations nécessaires à la protection des travailleurs.



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

Dans le cas où le **vaccin est obligatoire ou recommandé** en raison de la **prévention des risques professionnels**, **celui-ci est pris en charge par l'employeur** [article R. 4426-6 C.Trav](#)

Dans le cas où le **vaccin est sans lien direct avec l'activité professionnelle**, les vaccins sont **remboursables par l'Assurance Maladie**, sur prescriptions individuelles conformément aux règles de droit commun.

Toutefois, lorsqu'une **entreprise** souhaite mettre en place une **campagne de vaccination** (contre la grippe saisonnière par exemple), elle peut aussi faire le choix de la **prise en charge globale, à ses frais**, de l'ensemble des vaccins.

Le site de référence sur la vaccination, Vaccination-info-service.fr, permet à chacun d'accéder à des informations factuelles, pratiques et scientifiquement validées sur la vaccination aux différents âges de la vie, sur la vaccination en général ou une vaccination particulière.

**Questions-réponses : la vaccination par les services de prévention et de santé au travail
Ministère Travail santé solidarités 03/2024**

**Calendrier des vaccinations et recommandations vaccinales 2024 Ministère Travail Santé
Solidarités 04/2024**

❖ **Données de Santé :**

La cabine de télémédecine est un **Dispositif Médical de classe IIA**, qui garantit aux professionnels de santé : la fiabilité et la standardisation de toutes les données de santé recueillies.

Son architecture est sécurisée (hébergement des données sur une plateforme HDS, conformité RGPD) et l'interopérabilité permet d'interfacer l'outil avec les logiciels métier de santé au travail.

- **Bilan de santé autonome** : le salarié réalise lui-même, guidé par un didacticiel vidéo, **en moins de 10 minutes** : la prise de ses constantes physiologiques : **poids, taille, IMC, oxymétrie de pouls** (procédure simple, abordable et non invasive pour mesurer la concentration en oxygène dans le sang.), **fréquence cardiaque, température, tension artérielle**.

A cela peuvent s'ajouter **les tests visuels et d'audiométrie, analyse urines...**



PREVENTION GAGNANTE BTP
Performance Economique

Les résultats sont directement imprimés sur des tickets dans la cabine et transférés sur le logiciel du SST

L'équipe de santé au travail (infirmière, médecin du travail...) dégage ainsi du temps :
pour l'information du salarié sur les risques, la sensibilisation sur les moyens de prévention (fiche métier) ; la traçabilité des expositions professionnelles (suivi post exposition), ainsi que pour la veille épidémiologique.

❖ **Téléconsultation Santé Travail :**

Téléconsultation

❖ **À la suite de la loi du 02/08/2021** : une expérimentation pour 5 ans, dans 3 régions volontaires, pourra être menée pour autoriser les médecins du travail à :

- Prescrire et, le cas échéant, renouveler un arrêt de travail
- Prescrire des soins, examens ou produits de santé strictement nécessaires à la prévention de l'altération de la santé du travailleur du fait de son travail ou à la promotion d'un état de santé compatible avec son maintien en emploi.

Cette prescription est subordonnée **à la détention d'un diplôme d'études spécialisées complémentaires ou à la validation d'une formation spécialisée transversale** en addictologie, en allergologie, en médecine du sport, en nutrition ou dans le domaine de la douleur (**décret application en attente parution**) .

❖ Visite médicale mi-carrière :

Organisée à une échéance déterminée , par accord de branche ou, à défaut, durant l'année civile du 45e anniversaire du travailleur" (article 22 Loi 02/08/2021), est **obligatoire pour le salarié en SIR. Article L4624-2**

Cet examen peut éventuellement être anticipé et organisé conjointement avec une autre visite médicale , lorsque le travailleur doit être examiné par le médecin du travail deux ans avant l'échéance prévue.

Cette visite médicale a pour objectifs de :



PREVENTION GAGNANTE BTP Performance Economique

- Établir un état des lieux de l'adéquation entre le poste de travail et l'état de santé du travailleur, à date, en tenant compte des expositions à des facteurs de risques professionnels
- Évaluer les risques de désinsertion professionnelle
- Sensibiliser le travailleur aux enjeux du vieillissement au travail.

Cette visite est réalisée par le médecin du travail , mais peut aussi être réalisée par un infirmier(e) de santé au travail en pratique avancée ; à l'issue de la visite, il peut s'il ou elle l'estime nécessaire, orienter sans délai le salarié vers le médecin du travail

Seul le médecin du travail : peut proposer par écrit, après échange avec le salarié et l'employeur des mesures individuelles d'aménagement , d'adaptation , ou de transformation du poste de travail , ou des mesures d'aménagement du temps de travail , justifiées par des considérations liées à l'âge, ou à l'état de santé physique ou mental du salarié

Le référent handicap , obligatoire dans les entreprises supérieures à 250 salariés, *peut à la demande du salarié*, participer à cette visite médicale (il est tenu à une obligation de discrétion à l'égard des informations à caractère personnel qu'il est amené à connaître .

- ❖ **Sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent préalablement au départ à la retraite du salarié**

Actions sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent au départ à la retraite du salarié

- ❖ **Visite Fin Carrière /Suivi Post Exposition / Post Professionnel :**

Visite fin carrière Suivi Post Exposition Suivi Post Professionnel

Etancheur (SPE/SPP):

- ✓ Inhalation de poussières de silice **(25)**
- ✓ Amiante **(30) ; (30 bis) ; (30 ter)**
- ✓ Hydrocarbures polycycliques aromatiques (HAP) présents dans goudrons et brais de houille **(16 bis)**
- ✓ **Autres nuisances ayant des effets différés potentiels :**
 - Manutentions manuelles de charges : absence de recommandation actuellement
 - Postures pénibles définies comme positions forcées des articulations



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

- Vibrations mécaniques : absence de recommandation actuellement
- Agents chimiques dangereux, y compris poussières et fumées
- Bruit : Audiométrie de fin de carrière
- Températures extrêmes
- Radiations UV classées « cancérogènes pour l'Homme » (groupe 1) par le CIRC : travaux en extérieur